

COMPTE RENDU DU CONSEIL ECOLE N°2 : 20 mars 2025 **ECOLE DE DRUILLAT**

Noms prénoms	fonction	Présent(e)s	Excusé(e)s
Blatrix Isabelle	enseignante	X	
Colomb Nadège	enseignante	X	
Guénot Sophie	Enseignante / directrice	X	
Gerrero Elodie	enseignante	x	
Petit Laurence	enseignante	x	
Cagne Sandrine	enseignant		x
Lafont Christelle	ATSEM	x	
Vey Sandrine	ATSEM	x	
Amadei Véronique	Garderie/cantine	x	
Gaffiot Anaïs	AESH		x
Jambon Véronique	AESH	x	
EminJean-Luc	Maire		x
Carole Buffet	Adjointe municipale	x	
Jérôme Tron	Adjoint municipale	x	
Catherine Janton	Adjointe municipale	x	
Mazet Erika	Parent élue suppléante		x
Pauletto Stéphanie	Parent élue titulaire	x	
Navarro Emilie	Parent élue titulaire		x
Soria Emilie	Parent élue suppléante	x	
Billon Véronique	Parent élue titulaire		x
Bal Amandine	Parent élue titulaire	x	
Hugonnet Anaïs	Parent élue titulaire	x	
	DDEN		
Christine Dole	Conseillère municipale		x
Vuillaume Julia	Inspectrice de circonscription		x

Ordre du jour arrêté :

- Projection pour la rentrée 2025,
- Point sur les exercices de sécurité
- Budget demandé
- Présentation des projets de l'année en cours et à venir, des partenariats tissés avec des associations de la commune.
- La coopérative scolaire
- parole aux représentants de parents pour les questions de parents

AVANT PROPOS

Lors du second Conseil d'école, un incident s'est produit. Un parent d'élève, sous couvert d'anonymat, a volontairement cherché à nuire à une enseignante de l'école.

Nous ne saurions accepter de tels procédés et nous tenons à rappeler que le Conseil d'école doit se dérouler dans le respect de chacune et chacun et que les enseignantes n'ont pas à dévoiler leur vie privée.

De plus, la diffamation est encadrée par la loi : la diffamation non publique est punie par le code pénal à l'article R.621-1 d'une contravention de première classe, soit 38 euros. La

diffamation publique (comme ce fut le cas lors du Conseil d'école) elle, est punie d'une amende de 12 000 euros.

Si la personne diffamée est un agent public, et si les propos sont en lien avec ses fonctions, l'auteur risque 45 000 euros d'amende et une peine d'intérêt général. Dans l'enseignement public, les enseignants bénéficient ainsi d'une protection renforcée.

Contenus des échanges

1°) Projection pour la rentrée 2025

PS : 15 ; MS : 19 ; GS : 20 ; CP : 17 ; CE1 : 18 ; CE2 : 12 ; CM1 : 13 ; CM2 : 15

TOTAL : 129 élèves L'effectif baisserait légèrement (par comparaison, nous avons 133 élèves cette année).

Ces données prennent en compte les naissances de décembre 2022.

2°) - Point sur les exercices de sécurité (incendie et PPMS)

- 27/01/25 : exercice sécurité n°2 : L'exercice s'est bien passé. Les élèves n'étaient pas avertis. L'évacuation de l'école s'est déroulée dans le calme en moins de 60 secondes, les portes étaient fermées et les enseignants avaient leur cahier d'appel renseigné.

- PPMS : L'exercice sur les risques sismiques aura lieu le lundi 14 avril.

3°) Budget demandé et travaux prévus :

-L'équipe enseignante a transmis sa demande de budget annuel et rappelle que la mairie accorde une dotation de 65 euros par enfant scolarisé.

- demande de pose d'un nouveau papier peint en salle de motricité

- un autre sèche-mains électrique est prévu pour les toilettes des filles de CP CE1 CE2.

4°) Les projets en cours et à venir

Ecole :

- PROJET THEÂTRE : chaque classe travaille un petit spectacle avec l'appui de la comédienne Pascale Paugame de la société Artphonème. Les classes donneront une représentation devant les camarades de l'école, puis devant leurs parents.

Cette intervention a pu être financée en grande partie par le Sou des écoles ; la Direction des affaires culturelles et Bourg Agglo, ainsi que l'OCCE ont également participé au financement de l'activité théâtrale.

Des parents ont signalé qu'ils ne pourraient pas venir à l'horaire indiqué. Il leur a été proposé de venir à une répétition s'ils le souhaitent.

- nous continuons le partenariat mis en place avec les bénévoles de la bibliothèque de Druillat : prêt de livres, projections de courts métrages qui ont eu lieu dans la salle des fêtes et qui sont adaptés à l'âge des enfants (les enseignantes de l'école visionnent les courts métrages avant la diffusion aux élèves), lecture de kamishibai.

- Interventions en musique : nous avons changé de musicienne intervenante, nous travaillons désormais avec Fanny. La restitution devrait avoir lieu le jeudi 5 juin à 18h dans la cour de l'école..

- Carnaval : la date du jeudi 17 avril 2025 a été actée en Conseil des maîtres

- La photo de classe aura lieu le 1^{er} avril
- Divers partenariats ont été mis en place avec des associations de la commune : une randonnée d'école avec pique-nique sera organisée le 20 mai en partenariat avec Druillat Accueil Loisirs.
- Un nouveau partenariat avec la sauvegarde du patrimoine : le projet du verger partagé. Chaque classe a pu aller planter un arbre ou des arbustes sur la parcelle du verger partagé. La classe de CM2 a écrit le nom des arbres sur des ardoises afin de les identifier facilement. Un rendez-vous est pris au mois de juin pour un pique-nique.
- Nous souhaitons organiser à nouveau des Olympiades à la fin du mois de juin.
- Une période un artiste suit son cours. Après Vasarely, Matisse, Frida Kahlo c'est au tour des oeuvres de Kandinsky que les élèves travailleront.
- Des étudiants en médecine sont venus faire une intervention sur l'hygiène dentaire dans les classes de Mme Petit, de Mme Colomb, de Mme Guerrero et de Mme Blatrix.

- **Projets par classe (passés et à venir)**

- PS-MS et MS-GS :

Les élèves de Mmes Guénot et Petit se sont rendus à Tossiat pour voir un spectacle. Une fois de plus, le sou des écoles a financé les places de spectacle, Bourg Agglo prenant en charge le transport.

- CP-CE1 :

Théâtre le 08 avril : la classe ira voir un spectacle dans le cadre des Petites scènes vertes à la salle des fêtes de Lent. Le sou des écoles financera les places de spectacle, Bourg Agglo prenant en charge le transport

- CE1-CE2 -CM1 :

Le cycle piscine s'est bien déroulé. Tous les enfants de la classe ont progressé et certains ont obtenu le certificat « Savoir Nager ».

Théâtre le 13 mai : la classe se rendra au théâtre de Bourg pour aller voir une pièce de théâtre.

- CM1-CM2 :

Athlètes de Handisport : 3 athlètes de l'équipe de France de football des amputés sont venus faire une intervention en classe.

Un journal est en cours de préparation avec des articles rédigés par les élèves.

Théâtre le 08 avril : la classe ira voir un spectacle dans le cadre des Petites scènes vertes à la salle des fêtes de Lent. Le sou des écoles financera les places de spectacle, Bourg Agglo prenant en charge le transport

5°) La coopérative scolaire

Les participations financières sont stables, les parents ont su s'adapter au passage du paiement sur une plateforme.

10°) Les représentants de parents prennent la parole pour les questions diverses

1°) Cinq parents ont fait la remarque (oralement) que les horaires des représentations de théâtre ne leur permettaient pas d'y assister.

Réponse de l'équipe enseignante : L'équipe a longtemps hésité à donner une représentation devant les parents, les élèves vont déjà se produire devant toutes les classes. Les interventions en théâtre ont avant tout une visée pédagogique, les enseignantes souhaitent que tous les enfants pratiquent le théâtre et aillent au théâtre. En cela, l'objectif pédagogique a été atteint. Mais la représentation devant les parents n'est pas une fin en soi. Nous sommes cependant contentes de pouvoir partager ce temps avec une majorité de parents. Les parents qui ne pouvaient pas assister à un spectacle et qui se sont manifestés auprès des enseignantes se sont vus proposer d'assister à une répétition.

2°) Le car passe trop tôt, roule vite et ne respecte pas les horaires des arrêts. Il arrive à l'heure à l'école.

Après un échange entre les adjoints municipaux, les représentants de parents et les enseignants, il apparaît nécessaire de décaler les horaires du transport scolaire de quelques minutes en amont.

3°) Ouverture du portail à 11h30 :

Réponse de l'équipe enseignante : Les élèves ont classe jusqu'à 11h30, il n'est donc pas possible d'être à 11h30 au portail, même si les enseignants ont établi un planning et tendent à le respecter. Il n'est pas possible d'ouvrir le portail sans la présence d'au moins un enseignant car il ne nous sera plus possible de contrôler qui entre et donc de garantir la sécurité des élèves.

4°) Est-ce que les élèves de Mme Guénot pourraient également être amenés au portail à 11h30 et à 16h15 ?

Réponse de Mme Guénot : cela n'est pas possible pour le confort des enfants et pour des raisons de sécurité.

5°) Est-ce que les menus de la cantine pourraient être visibles sur le site de la Mairie ?

Réponse : les menus sont affichés à côté du portail de l'école.

6°) Remarques de parents :

- Le feu rouge qui protège le passage piéton menant à la garderie est caché par les feuilles de l'érable et est donc peu visible.
- un fléchage a été réalisé sur le parking de l'école afin de fluidifier la circulation et de garantir plus de sécurité.

Fait à Druillat, le 24 mars 2025

La directrice, Mme Guénot

